

## REGLEMENT CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 2022 (populations scolaires)

**Article 1- Organisateur /objet du concours** - Le CAUE 30 organise son quatrième Concours-Photographique-Classe intitulé *Vivre la nature dans le Gard*, complété par une journée de formation avec pratique photographique inscrite au Plan Académique de Formation (PAF).

**Article 2 - Conditions de participation** - Le concours est gratuit et s'adresse à tous les élèves des écoles, collèges et lycées gardois. L'enseignant inscrit sa classe entière.

**Article 3 - Thème** – Au-delà des sites et des paysages, la thématique de la nature ouvre à des expressions plurielles à travers l'architecture, les arts plastiques, les arts vivants, les jardins publics, le vécu des populations ainsi que sa représentation dans des lieux semi-privés. Quels rapports entretiennent aujourd'hui les écoliers, collégiens, lycéens avec la nature ? Quelles représentations en ont-ils ? Comment la traduisent-ils dans les photos et les textes qui accompagnent celles-ci ?

**Article 4 - Règles du concours** - Ouverture du concours du jeudi 14 octobre 2021 au jeudi 31 mars 2022. 1 à 4 photos d'élèves au maximum par classe - chacune obligatoirement accompagnée d'un court texte (1 à 4 phrases) et d'un titre - seront sélectionnées par les enseignants dans leur travail avec la classe. Adresser au format numérique jpg ou pdf (300 dpi) à : t.baumet@caue30.fr avant le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022.

Les inscriptions se feront par internet sur le site [www.les-caue-occitanie.fr/gard](http://www.les-caue-occitanie.fr/gard)

Pour chaque inscription, les classes fourniront leurs coordonnées : nom et adresse de l'établissement, numéro de téléphone, adresse e-mail, nom de l'enseignant, discipline enseignée, niveau de la classe. Un numéro de participation sera attribué à chaque classe.

**Article 5 - Conditions de validation du dossier :**

- \* Photographies prises dans le Gard, respectivement assorties d'un titre et d'un court texte.
- \* Exclusion des photos retravaillées et des photomontages ;
- \* Chaque photographie sera accompagnée de la fiche ci-dessous complétée ;
- \* Inscriptions sur le site [www.les-caue-occitanie.fr/gard](http://www.les-caue-occitanie.fr/gard).
- \* Pas plus de 2 auteurs ne doivent être mentionnés

**Article 6 - Jury - Critères de sélection - Prix** – Jury pluridisciplinaire (architectes, photographes, représentants de l'Education Nationale, DAAC, DRAC....)

Critères d'évaluation : inventivité, pertinence, esthétique, qualité argumentative des textes.

**Article 7 – Promotion** - Les organisateurs se réservent la possibilité de publier ou diffuser sur tout support et sans aucune rémunération, les productions de tous les participants et notamment le résultat des travaux des classes participantes et des élèves, leur nom et celui de l'établissement scolaire, à des fins de valorisation d'actions culturelles.

**Article 8 – loi Informatique et Libertés** - Conformément à la loi Informatique et Libertés n°7817 du 6 janvier 1978 et au règlement général pour la protection des données (RGPD) les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant.

## Fiche à joindre à chaque photographie

N° attribué lors de l'inscription :

Etablissement scolaire :

Commune de l'établissement :

Classe et discipline :

Chef d'établissement (nom et prénom)

Enseignant (nom et prénom) :

Auteur de la photo (nom et prénom) :

Après le prénom, merci de préciser (F) si féminin ou (M) si masculin

Ne pas mentionner plus de 2 auteurs

Coordonnées complètes de l'auteur

Adresse postale

Adresse mail

Téléphone

Lieu de la prise de vue (nom de la commune) :

Titre de la photographie (titre court ; le cliché numérique fourni utilisera ce même titre) :

Texte accompagnant la photo (5 lignes maximum) :

Texte résumant si besoin la démarche pédagogique, soulignant l'implication des élèves et présentant les éventuels intervenants partenaires de l'activité (5 lignes maximum) :